



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : DB /CB

DC N° 24.035

MISE EN LIGNE LE 29-01-2024

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20240124-DCPT24-035-AU
Date de télétransmission : 29/01/2024
Date de réception préfecture : 29/01/2024

DECISION**CONCERNANT LA FIXATION DE TARIF
POUR LE SPECTACLE DE PHILIPPINE LAVREY DU 13 AVRIL 2024**

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°20.1480 en date du 21 juillet 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

D E C I D E

- de fixer un tarif de 25,00 € pour le spectacle « Philippine LAVREY » organisé par le Service Animation Jeunesse de la Ville de ROYAN et qui se déroulera le samedi 13 avril 2024 à la Salle Jean Gabin de ROYAN.

- d'encaisser la recette correspondante au compte 2100-338-70632 du Budget Communal.

Fait à ROYAN, le 24 janvier 2024

Pour le Maire,
et par délégation,
Le Premier Adjoint,



Didier SIMONNET

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 29 janvier 2024